

FORUM: HCR

QUESTION: Gestion de la crise sanitaire des minorités défavorisées

SOUMIS PAR: République fédérale d'Allemagne

L'Assemblée Générale,

Rappelant que l'ONU est une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres d'après la charte de l'ONU,

Alarmé par l'urgence sanitaire à laquelle nous devons faire face suite à la pandémie de COVID-19, faisant référence aux résolutions précédentes,

Affirmant que l'Allemagne a su maîtriser la crise sanitaire parmi les populations réfugiées, notamment par une forte campagne de test, menant parfois à des quarantaines si nécessaire, mais aussi grâce aux ONG, comme l'ONG Caritas, qui ont assuré la distribution de masques de type FFP2 aux sans-abris et aux personnes à faibles revenus, dont les demandeurs d'asile et les migrants sans-papiers.

S'inquiétant de la situation critique dans laquelle la crise sanitaire actuelle plonge les pays, et s'inquiétant aussi de la situation sanitaire dans laquelle les ressortissants ukrainiens peuvent être amenés,

Réaffirmant son importance dans la gestion des crises internationales, et notamment dans les crises sociales et sanitaires,

Rappelant la nécessité d'adoptions de mesures qui protègent les migrants,

Regrettant profondément l'existence perdurante de discriminations des minorités à différents niveaux, et particulièrement à un niveau social et médical,

Réaffirmant son rôle majeur dans la mise en place de protocoles internationaux spécifiques,

Gardant à l'esprit que l'un des rôles de l'ONU est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité en droit des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde,

1. *Décide* qu'il sera mis en place un soutien financier aidant les institutions médicales des pays d'accueil des réfugiés les plus importants, en priorité, afin de favoriser la vaccination des populations précaires en danger. Cet aide s'appuiera sur le soutien financier des pays et sera évolutif selon la

quantité de volume du PIB des pays (allant de 0,05 % à 0,09 %);

2. *Condamne (énergiquement)* toutes les formes de discriminations médicales négatives qui pourraient être exercées à l'intérieur des pays;
3. *Demande instamment* la création de laboratoires de dépistage temporaires entièrement gratuits et ne demandant pas de numéro de carte de sécurité médicale dans les zones concernées;
4. *Se déclare prêt* à déployer un grand plan d'urgence sanitaire dans les zones où population minoritaire est touchée à plus de 35% de l'effectif ;
 - a. *Prévoit* l'envoi de groupes de médecins formés aux gestes de premiers secours, à la vaccination, au testage, ainsi que d'un groupe d'experts,
 - b. *S'engage* à s'équiper de matériel déployable facilement en situation d'urgence afin de permettre la mise en place de zones de soins médicaux rapidement,
5. *Demande* aux particuliers, qui peuvent se le permettre, des dons à des associations telles que le Comité d'Oxford pour la lutte contre la famine (OXFAM).
6. *Décide* de rester activement saisi de la question.